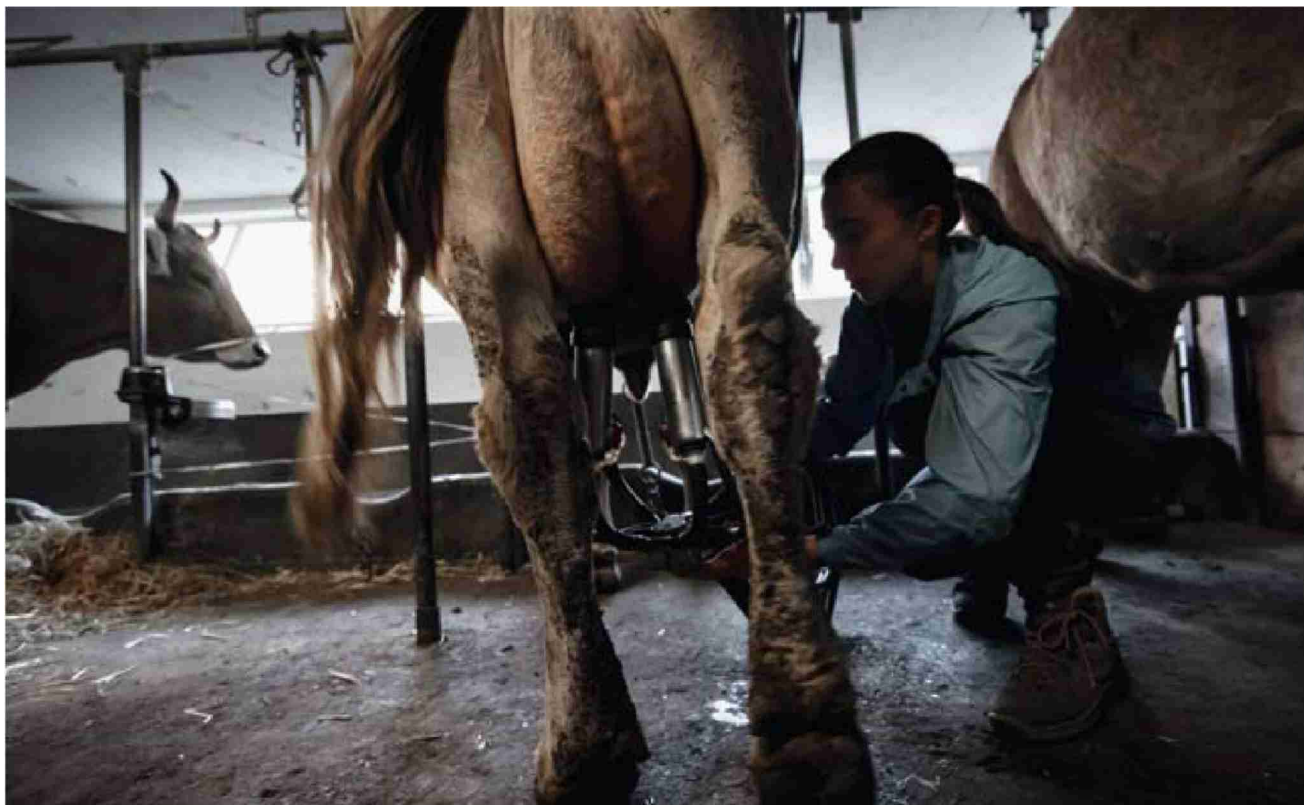




Le long combat des paysannes

Les agricultrices, dont le travail n'est souvent pas reconnu à sa juste valeur, se font peu à peu une place dans le monde rural. Trois d'entre elles, dont deux Neuchâteloises, racontent leur histoire.

TEXTES LINE GOLESTANI / PHOTOS DAVID.MARCHON@ARCINFO.CH



Seul 6% des exploitations sont dirigées par des femmes, alors qu'elles représentent 36% des personnes employées dans l'agriculture. KEYSTONE



En Suisse, la majorité des paysannes continuent de travailler à la ferme sans recevoir de rémunération. Elles sont toutefois de plus en plus nombreuses à obtenir le CFC d'agricultrice et à reprendre des exploitations. Mais pour l'heure, les chiffres sont encore éloquents: seul 6% des exploitations agricoles sont dirigées par des femmes, alors qu'elles représentent 36% des personnes employées dans l'agriculture.



Etre salariée permet d'être mieux armée en cas de divorce."

ARMELLE VON ALLMEN
CONSEILLÈRE AGRICOLE À LA CNAV

«Il faut avoir une formation pour reprendre une exploitation. Cette disparité vient du fait qu'historiquement, les femmes effectuaient moins la formation agricole que les hommes», remarque Armelle von Allmen, conseillère agricole à la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticul-

ture (Cnav), à Cernier. «Mais cela change, et de plus en plus de femmes la font. L'entier des dossiers de reprises que j'ai traités l'année passée concernait des femmes!»

Discrimination de couple

«Cette discrimination concerne surtout les communautés d'exploitation», explique la conseillère agricole. La loi actuelle empêche en effet les époux de lier leurs domaines respectifs pour n'en former qu'un.

«On peut qualifier cela de discrimination de couple», poursuit Armelle von Allmen. «On se bat avec les femmes paysannes suisses pour faire changer cette disposition qui n'a plus lieu d'être.»

Parallèlement, dans l'agriculture, il arrive encore trop souvent que les femmes travaillent sans toucher de salaire. Elles rencontrent de ce fait de grandes difficultés. «Des mesures permettent d'éviter cela, mais elles demeurent trop peu utilisées», déplore Armelle von Allmen.

«Il faut rappeler aux épouses qu'il est important qu'elles soient payées sur l'exploitation, si elles veulent avoir accès aux assurances sociales, comme l'allocation de maternité. Etre salariée, ne serait-

ce qu'à un taux de 30%, permet également d'avoir accès aux prestations sociales, AVS, AI, APG, et d'être mieux armée en cas de divorce», précise-t-elle.

«Après avoir travaillé à un taux équivalent à 100% durant trois ans, l'épouse d'un agriculteur peut être reconnue comme agricultrice, même si elle n'a pas fait le CFC, et ainsi toucher des paiements directs.»

Peur de mettre le domaine en péril

On remarque également que de plus en plus de femmes paysannes exercent une activité annexe, en dehors de l'exploitation, qui leur permet de cotiser aux assurances sociales.

«Suite à un divorce, beaucoup de femmes se retrouvent dans des situations de précarité, car elles ne souhaitent pas entreprendre tout ce qu'elles pourraient pour toucher de l'argent, de peur de mettre le domaine en péril. C'est donc une discrimination volontaire, si on veut. L'exploitation est perçue comme le patrimoine familial, et souvent les femmes renoncent à engager de longues procédures judiciaires», constate la jeune conseillère en agriculture.



VANIA* AGRICULTRICE NEUCHÂTELOISE

«Je n'avais pas droit au chômage»

«Quand on s'est marié, je sortais de l'école obligatoire, je ne connaissais rien. Mon mari a repris le domaine agricole de ses parents. A notre séparation, je n'avais pas droit au chômage, puisque je n'avais jamais cotisé, durant les 25 ans passés à travailler avec mon mari à la ferme», raconte Vania*.

«Je n'ai pas eu l'occasion de faire de formation ou d'avoir une activité annexe, car j'ai eu mes enfants jeune et travailler sur l'exploitation me prenait tout mon temps. J'étais à 100% depuis le début! La paie du lait était au nom de mon mari. J'avais une procuration, mais pas de compte à mon nom. Ça se faisait comme ça à l'époque, je n'étais pas bien informée», glisse la Neuchâteloise.

«Qu'est-ce qu'on peut y faire?»

«En épousant mon mari, je me suis mariée à toute sa famille, on peut dire ça comme ça. J'ai dû me faire ma place, ce qui n'était pas toujours facile.

Quand j'amenais une idée nouvelle, on me rétorquait 'T'as pas fait Cernier (réd: l'école d'agriculture)! C'était patriarcal, macho, complètement. Qu'est-ce qu'on peut y faire?»

Quand on s'est séparé, je me suis retrouvée seule et j'ai dû me débrouiller.



J'ai trouvé du boulot là où je pouvais et j'ai cumulé jusqu'à six emplois pour m'en sortir."

VANIA*

AGRICULTRICE NEUCHÂTELOISE

J'ai trouvé du boulot là où je pouvais et j'ai cumulé jusqu'à six emplois pour m'en sortir. J'ai travaillé dans la restauration, dans une fromagerie, une grande surface, fait des nettoyages... Ce n'était pas facile, je découvrais le monde du travail et sa dureté. J'avais passé 40 ans et on me traitait souvent comme une petite nouvelle de 20 ans! Pour mon mari, rien n'a vraiment changé, mais moi, j'ai dû repartir à zéro.

«C'est mon mari qui signait»

Il y a quelques années, j'ai dû déménager en ville pour me rapprocher de mon nouveau lieu de travail, et j'ai pu faire une formation dans le domaine des soins. M'éloigner de mon village m'a fait du bien, après toutes ces années. Mon fils aîné va reprendre

l'exploitation. Mais pour le moment, il doit travailler avec son père et ce n'est pas toujours évident.

Quoi qu'on en dise, le monde paysan est quand même macho... Quand un représentant de machines agricoles ou un marchand de bétail arrivait à la ferme – toujours des hommes – ils me demandaient s'ils pouvaient parler au patron, et s'il n'était pas là, ils disaient qu'ils repasseraient. Ils n'avaient pas envie de traiter avec moi... Quand il s'agissait de signer pour une nouvelle machine agricole, c'est bien sûr mon mari qui signait et gare à moi si je refusais de contresigner!

En quittant la ferme, j'ai découvert qu'il y avait peu de solidarité dans le monde du travail. C'est dommage, mais ce n'est pas différent chez les paysans! Cette solidarité de façade pour combattre les initiatives sur les pesticides m'a bien fait rire.

Tenir une exploitation est extrêmement prenant et beaucoup de tâches sont très physiques. Homme ou femme, on n'y arrive pas seul, on a besoin d'aide d'entreprises ou de proches. Et pour bien faire ce travail, il faut l'aimer.»

*Prénom d'emprunt.